

Rapport N° 2024/138

Mesures prises face à la pollution des jardins potagers de Bourgogne, de la Vie-Là et du Château

Dépassement non-compensé de CHF 45'000.– au budget 2024 pour l'assainissement du jardin potager de la Vie-Là

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 350'000.– pour le déplacement des potagers de Bourgogne et du Château vers des sols préservés et le réaménagement des actuels jardins

Nyon, le 18 mars 2024

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'examiner le préavis N° 2024/138 s'est réunie le mercredi 13 mars 2024 dans la salle 1 du Manoir. Elle était composée de Mmes Vanessa Ischi Kaplan, Valérie Mausner Leger, Jacqueline Naepflin Karlen, Taïna Pieren et Béatrice Enggist (présidente et rapportrice) ainsi que de MM. Rodolphe Bisseret, Jacky Colomb, Yves Gautier-Jaques et Maël Joly. Mme Claire Warmenbol était excusée.

Nous avons reçu Monsieur le Municipal Pierre Wahlen et Monsieur Pascal Bodin, Chef du service de l'Environnement. Nous les remercions de leur présence et des réponses détaillées fournies en réponses à nos questions.

Préambule

Dans le cadre d'une étude globale ayant pour but le développement des jardins potagers, des analyses du sol ont été menées en automne 2023. Il s'est avéré que sur huit sites appartenant à la Ville de Nyon, trois sites présentaient une pollution supérieure aux limites établies par l'ordonnance fédérale sur les atteintes portées au sol (OSol). Différentes substances toxiques ont été repérées, dépassant les seuils d'investigation.

Dans un souci de précaution, la Municipalité a pris la décision de mettre fin immédiatement à l'utilisation de ces jardins pollués. Elle a rapidement cherché une solution alternative pour permettre aux 48 personnes touchées par ces restrictions de trouver rapidement un autre terrain pour cultiver un potager d'ici l'été 2024.

Les trois sites concernés ainsi que leurs alternatives

Le jardin potager de Bourgogne (2'500 m²) concerne 34 jardiniers(ères) actifs(ves). Il est prévu d'être déplacé dans le parc des Mangettes sur la parcelle 1503.

Par la suite, le sol des jardins de Bourgogne sera dépollué, soit au moyen de bactéries, soit avec des végétaux lorsque ces méthodes seront plus développées. En attendant, cette parcelle sera ensemencée avec de l'herbe et on y plantera également un verger. Les fruits seront consommables, car ils ne se développent pas à la hauteur du sol.

Le jardin potager de La-Vie-Là (138 m²) concerne 7 jardiniers(ères)s actifs(ves). Son environnement sera nettoyé, décapé et assaini sur 40 cm de profondeur puis recouvert de terre végétale afin d'être à nouveau utilisable et cultivable.

Le jardin potager du Château (700 m²) pour 7 jardiniers(ères) actifs(ves). Les potagers des deux terrasses du Château seront transférés dans des extensions préexistantes des sites de la Combe (200 m²) et du Pré de l'Oie (250 m²).

Le potager du Château est très pollué par des substances comme le plomb et le mercure, ce qui demande l'arrêt immédiat de toute activité potagère. En outre, ses murs ne respectent plus les exigences de sécurité, ce qui entraînera à court terme l'installation de clôtures. Une étude sera lancée ultérieurement en coordination avec la Conservatrice des monuments et sites du Canton de Vaud. Jusqu'à nouvel ordre l'accès sera fermé au public.

Le crédit demandé dans ce préavis inclut le financement de l'évacuation des déchets, la remise en état du terrain et la mise en place d'une prairie provisoire.

Questions et réponses

Q. Le constat de pollution a eu lieu en automne 2023, mais le préavis actuel n'a été déposé qu'en mars 2024. Pour quelle raison dites-vous qu'il est urgent de rendre le rapport pour avril 2024 ?

R. *Les investigations, en particulier pour Bourgogne, ont pris du temps. Pour Mangette, il a été nécessaire d'examiner le sol des futurs potagers de substitution. Au cours des mois de novembre et décembre les sols étaient détrempés, ce qui a nécessité l'attente d'une météo plus favorable afin d'effectuer une analyse. Il serait souhaitable que les potagers déplacés puissent être exploitables d'ici l'été 2024.*

Q. Vous nous dites qu'une étude globale est en cours pour doubler le nombre de potagers. Pourquoi n'avoir pas attendu de terminer cette étude avant de déposer le présent préavis ?

R. *Nous avons lancé cette campagne d'analyse dans le but de doubler le nombre de potagers à Nyon en raison d'une longue liste d'attente. Les deux préavis ont été dissociés, car il ne s'agit pas des mêmes périmètres. Nous n'avions pas anticipé que ces trois potagers seraient pollués. Ce sont les spécialistes du Canton qui nous ont recommandé de les fermer immédiatement.*

Q. Peut-on savoir si tous les potagers auront la même taille ?

R. *Le potager de Bourgogne n'a pas la même superficie que celui des Mangettes qui sera plus petit. Cependant, la politique en vigueur consiste à établir que chaque fois qu'il y aura un*

renouvellement, ces grandes parcelles seront divisées en trois foyers au lieu d'un. En considérant la liste d'attente que nous avons, les parcelles qui avaient une surface de plus de 50 m² (il y en a 6 ou 7) vont être réduites à 50 m². Les personnes concernées sont déjà prévenues. Ainsi nous arriverons à placer tout le monde.

Q. Les conditions de location seront-elles calculées par m² et quelles seront-elles ?

***R.** Actuellement, à Bourgogne, il n'y a pas de cotisation, les personnes payent uniquement l'eau. Il n'y a pas d'homogénéité des cotisations. C'est pourquoi nous voulons doubler le nombre des potagers et mettre en place un nouveau règlement qui sera général et équitable pour l'ensemble des potagers. Dans le préavis qui sera déposé en avril 2024, la réponse sera donnée concernant la stratégie globale qui sera également mise en place pour toutes ces surfaces.*

Q. Savez-vous d'où vient la pollution des jardins du Château, car il avait été mis en place de la nouvelle terre, avec un hélicoptère, au moment de la rénovation du château.

***R.** Nous n'avons pas cherché la source de cette pollution. Il est fort probable que la terre végétale livrée par hélicoptère était déjà polluée.*

Q. Pourquoi ne pas créer, dans les jardins du Château, une sorte de « jardin à la française » avec des fleurs et des légumes à feuilles. Cela permettrait au public de s'y balader ?

***R.** La proposition du futur préavis est justement d'étudier ce que nous allons faire à cet endroit. L'idée est très bonne, mais nous ne sommes pas en mesure de nous exprimer aujourd'hui.*

Q. Pourquoi avoir choisi la Combe, car c'était la seule plateforme plate où les enfants peuvent jouer. Elle avait déjà été diminuée de moitié, et elle située tout près de l'école ?

***R.** Un réaménagement complet du préau sera effectué offrant ainsi aux enfants une vaste zone de jeux.*

Q. Les murs entourant les jardins du Château ne sont pas aux normes en ce qui concerne leur hauteur, serait-il possible d'abaisser le sol au pied de ceux-ci afin d'éviter de les dénaturer en y installant des balustrades modernes.

***R.** Un abaissement du sol à cet endroit dans le même esprit que ce qui a été fait pour la terrasse du Château serait possible et va être étudié.*

Conclusion

C'est à la suite d'une analyse globale des sols comprenant huit sites appartenant à la Ville de Nyon qu'il a été constaté que trois de ces sites potagers cultivés étaient contaminés par différentes substances toxiques. Cette analyse a été effectuée en vue de doubler la superficie des potagers cultivables en ville afin de répondre à une longue liste d'attente. La Municipalité, sur recommandation du Canton, a immédiatement pris la décision de fermer les trois potagers contaminés.

La commission est unanime avec les mesures prises par la Municipalité. Elle salue la réactivité de cette dernière et de la rapidité avec laquelle elle a pris des mesures de relocalisation qui permettront aux personnes cultivant leur potager de poursuivre leur activité dans des conditions saines et non polluées.

La commission a saisi l'urgence de ce préavis. Elle a été informée qu'un autre préavis va être déposé sous peu. Il concernera l'ensemble et le doublement du nombre des jardins potagers et sera accompagné d'un règlement général et équitable pour l'ensemble des potagers.

La commission unanime vous recommande d'accepter ce préavis.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 2024/138 concernant les mesures prises face à la pollution des jardins potagers de Bourgogne, de la Vie-Là et du Château,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 350'000.– TTC pour le déplacement des potagers de Bourgogne et du Château vers des sols préservés et le réaménagement des actuels jardins ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépense du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans ;
3. de prendre acte d'un dépassement non-compensé de CHF 45'000.– au budget 2024 sur le compte N° 440.3145.05 – *Créations et restaurations*, pour la réalisation du réaménagement du jardin potager de la Vie-Là.

La Commission :

Mesdames Mausner Leger Valérie
 Naepflin Karlen Jacqueline
 Pieren Taïna
 Enggist Béatrice (présidente et rapportrice)
 Warmenbol Claire
Messieurs : Bisseret Rodolphe
 Colomb Jacky
 Gautier-Jaques Yves
 Joly Maël